

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 30 JANVIER 2024

Convocations adressées le : Mercredi 24 janvier 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT – LAVALLEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Christian BONNARD.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Nathalie SAVATON.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Franck MAZET pour Brigitte PINEAU.

### **Absents excusés:**

Frédéric AUGIS ; Patrick LEFRANCOIS ; Brigitte PINEAU ; Sébastien MARAIS.

### **Secrétaire de séance :**

Michel GILLOT

C 24/01/06 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 132-132 BIS RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

La commune de La Riche a acquis par préemption les parcelles cadastrées AP 833 et AP 578 situées respectivement au 132 et 132 bis rue de la Mairie à La Riche, pour un montant de 302 000 €.

Sur la parcelle cadastrée AP 833 d'une surface de 293m<sup>2</sup> est érigé un ensemble immobilier comprenant :

- Un premier corps de bâtiment élevé sur une cave avec une partie atelier en bordure de rue offrant au rez-de-chaussée une entrée sur couloir, un séjour, une chambre, une salle d'eau, un wc et une buanderie. L'étage dispose d'un pallier trois chambres dont une avec sa partie dressing, salle d'eau et un WC.
- Un deuxième corps de bâtiment forme une aile avec le précédent et comprend un garage d'une surface de 15m<sup>2</sup>.

La parcelle cadastrée AP 578, d'une surface de 63m<sup>2</sup>, comprend un garage atelier style grange d'une surface de 63m<sup>2</sup>.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 23 août 2023, à 299 000 €.

Le Conseil municipal de La Riche a par délibération du 20 décembre 2023, décidé de céder les parcelles AP 578 et AP 833 au Syndicat des Mobilités de Touraine pour un prix de 302 000 €.

Il vous est proposé d'accepter cette offre, pour cet ensemble immobilier qui devra être libre de toute occupation au plus tard le 30 avril 2024 et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de La Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

**Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 23 août 2023,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de La Riche le 20 décembre 2023,

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 132 et 132 bis rue de la Mairie à La Riche, situé sur les parcelles cadastrales AP 833 et AP 578 au prix net vendeur de 302 000 €, libre de toute occupation au plus tard le 30 avril 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à La Riche,
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Michel GILLOT</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---